

DELIBERATION N° D.2020.07.24

du Conseil communautaire du 7 juillet 2020

Pôles de compétitivité mondiaux et autres organismes extérieurs relevant de la compétence développement économique.

Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Mandature 2020-2026.

- le pôle de compétitivité Mov'eo

- l'ITE VEDECOM (Véhicule décarboné et communicant et sa mobilité) ;

- le Centre de ressources mobilité et handicap (CEREMH) ;

- la SEMPAT Satory Mobilité ;

- le Pôle de compétitivité Systematic;

- CIBI - Le Vivant et la Ville.

Date de la convocation : 1 juillet 2020

Date d'affichage : 9 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Charles RODWELL

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Marie BOELLE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAIGNARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSDORFF, Mme Magali LAMIR, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Valérie PECRESSE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.
Mme Laurence AUGERE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1521-1 à L.1524-7 relatifs à la constitution et au fonctionnement des sociétés d'économie mixte locales ;

Vu le Code de commerce, en particulier les chapitres IV et V du livre II du titre II relatifs aux sociétés commerciales, ainsi que l'article L.225-17 alinéa 2 visant une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration des sociétés anonymes ;

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris (SGP) définissant la gouvernance de la SGP ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2011-06-19 du 28 juin 2011, n° 2013-06-34 du 25 juin 2013, n° 2014-12-23 du 9 décembre 2014 et n° 2015-12-08 du 1^{er} décembre 2015 relatives au soutien de la communauté d'agglomération auprès de l'association Le vivant et la ville ;

Vu la délibération n° 2019-04-07 du Conseil communautaire du 2 avril 2019 relatif à l'adhésion de la CAVGP à l'association CIBI-Le vivant et la ville ;

Vu la délibération D.2019.10.06 du Conseil communautaire du 8 octobre 2019 portant sur le changement de composition du Conseil d'administration de la SEMPAT ;

Vu les statuts de Mov'eo ;

Vu les statuts de la Fondation partenariale IEED VEDECOM ;

Vu les statuts du Centre de Ressources & d'Innovation Mobilité Handicap (CEREMH) ;

Vu les statuts de la SEM PAT ;

Vu les statuts de SYSTEMATIC Paris – Région du 26 novembre 2013 ;

Vu les statuts de l'association Conseil international biodiversité et immobilier (CIBI) - Le vivant et la ville ;

• La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est compétente en matière de développement économique, d'aménagement et de transport. A ce titre elle est partenaire d'acteur incontournable situés sur son territoire.

Pour les partenaires suivants, elle est membre de leur conseil d'administration :

○ **Le pôle de compétitivité Mov'eo :**

En 2005, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a adhéré à Vestapolis, association régie par la loi de 1901 regroupant les acteurs de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement autour de la mobilité et de la sécurité routière en Ile-de-France et ayant pour mission la promotion du pôle de compétitivité labellisé en juillet 2005.

Le Premier Ministre avait assorti cette labellisation d'une condition de rapprochement avec le pôle de compétitivité Normandy Motor Valley situé en Haute et Basse Normandie et relevant de la thématique des moteurs pour les secteurs automobile et aéronautique. Les équipes ont donc œuvré au rapprochement des deux structures jusqu'à la présentation d'un contrat cadre, approuvé en mars 2006 et labellisé « pôle à vocation mondiale » (parmi les quinze premiers pôles français) sous le nom de Mov'éo.

Mov'éo est un pôle de compétitivité sur l'automobile et les moyens de transports avancés sûrs pour l'Homme et son environnement. Il développe des projets collaboratifs innovants pour renforcer la compétitivité internationale des entreprises françaises et des territoires.

Ses missions consistent à :

- générer des projets collaboratifs de recherche et développement ;
- ancrer et développer les activités de recherche sur nos territoires ;
- accompagner les PME/PMI dans leur démarche d'innovation ;
- renforcer la compétitivité internationale des entreprises et des territoires ;
- préparer les compétences de demain et répondre aux demandes de nos membres aujourd'hui ;
- anticiper les tendances, les ruptures et les attentes pour orienter plus finement la r&d et ainsi la pertinence de l'offre.

Implanté sur les régions Basse-Normandie, Haute-Normandie et Ile-de-France, son territoire représente plus de 70% de la R&D (recherche et développement) automobile française.

Le Pôle de compétitivité Mov'eo est géré par une association type loi 1901, composée de membres de droit et d'adhérents. Les organes de décision de l'association sont répartis comme suit :

- l'assemblée générale regroupant tous les membres ;
- le conseil d'administration constitué de quarante huit membres et du Président ;
- le bureau comprenant douze membres.

Les statuts prévoient trois collèges :

- le collège des entreprises et groupements d'entreprises ;
- le collège des établissements de recherche publique, d'enseignement et de formation et institutions privées ;
- le collège des collectivités territoriales autres que celles qui sont membres de droit, des institutions publiques.

→ La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, membre du 3^{ème} collège, dispose d'un siège.

○ **L'institut VEDECOM (Véhicule Décarboné et Communicant et sa Mobilité) :**

L'Institut VEDECOM (Véhicule Décarboné Communicant et sa Mobilité) a opéré en début d'année 2014 son lancement opérationnel en tant qu'Institut de la transition énergétique (ITE) du programme des investissements d'Avenir, suite à la signature d'une convention avec l'Agence nationale de la recherche.

VEDECOM est dédié au transport automobile et à la mobilité individuelle pour répondre à trois défis :

- la réduction drastique de l'impact énergétique et des émissions de gaz à effet de serre des véhicules,
- un changement sociétal majeur dans le rapport des usagers aux véhicules,
- une évolution très rapide des technologies de l'information et de la communication.

Le projet, basé sur le site de Satory à Versailles, a été labellisé par le pôle de compétitivité Mov'eo et porté par la fondation Mov'eoTec depuis 2010.

Par délibération du 31 janvier 2012, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est devenue membre de la Fondation partenariale Mov'eoTec afin de soutenir le projet de l'IEED (Institut d'excellence en matière d'énergies décarbonnées) devenu l'ITE VEDECOM.

A ce titre, Versailles Grand Parc subventionne la Fondation à hauteur de 6 000 € par an et a œuvré activement pour favoriser son implantation pérenne au sein de la zone d'activité économique d'intérêt intercommunautaire de Versailles-Satory.

L'ITE VeDeCoM, par des innovations et des recherches en rupture, contribue ainsi à la compétitivité future de la filière, avec l'objectif d'améliorer l'efficacité énergétique des transports individuels et de développer une nouvelle génération de véhicules, autonomes et connectés, tout en réduisant fortement les émissions polluantes dans les zones urbaines et périurbaines. L'action de VEDECOM s'inscrit dans le cadre des plans de la Nouvelle France Industrielle "véhicule 2 litres aux 100 kms" et "Véhicule autonome".

VeDeCoM décline ses projets de R&D (recherche et développement) suivant trois programmes stratégiques pour l'industrie et les services, avec pour ambition de devenir l'organisme de référence dans ces trois domaines principaux:

- électrification des véhicules ;
- délégation de conduite et connectivité ;
- mobilité et énergie partagées.

Dans la nouvelle configuration de l'ITE VEDECOM, les donateurs associés, dont la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc fait partie, ont les mêmes obligations et les mêmes droits que les fondateurs de Mov'eoTec dans la gouvernance de l'Institut.

→ Versailles Grand Parc est représentée au sein de l'ITE VEDECOM par un membre titulaire et un membre suppléant.

○ **Le Centre de ressources mobilité et handicap (CEREMH) :**

Créé en 2007 et constitué en association, le Centre de ressources mobilité et handicap (CEREMH) est un centre de ressources et d'innovation qui a pour objectif, à partir d'une veille permanente portant sur

les besoins des personnes à mobilité réduite (PMR), de contribuer à l'émergence de projets innovants et d'une filière économique sur la thématique de la mobilité et de l'accessibilité. Il s'est fixé cinq objectifs :

- apporter un service aux personnes,
- construire une expertise et la diffuser,
- innover,
- structurer et développer une filière économique,
- construire un réseau.

Ainsi, le CEREMH propose un soutien aux collectivités dans le déploiement d'une politique en faveur des personnes à mobilité réduite (personnes en situation de handicap ou personnes âgées).

Depuis 2010, il est reconnu comme centre d'expertise national sur la thématique de la mobilité des personnes en situation de handicap.

Le siège du CEREMH est situé dans les locaux du Laboratoire Interaction Véhicule Infrastructure Conducteurs (LIVIC) à Satory, Versailles. Il est piloté par l'intermédiaire de deux structures de gouvernance : le Conseil d'Administration, élu par l'assemblée générale, définit les objectifs et la stratégie mise en œuvre par les salariés permanents du CEREMH, constitué de six collègues représentant les différents acteurs du domaine, et le Bureau.

→ Versailles Grand Parc, membre du conseil d'administration, fait partie du 5^{ème} collège regroupant les collectivités territoriales et institutions publiques et dispose d'un siège.

○ **Société d'économie mixte patrimoniale (SEMPAT) Satory Mobilité**

Le Conseil départemental des Yvelines s'est doté d'une SEMPAT, outil de développement patrimonial plus large, lui permettant de pallier la carence relative de l'investissement privé et à même de jouer un rôle d'« amorçage » dans les filières d'excellence sur l'ensemble du territoire Yvelinois.

La SEMPAT Satory Mobilité est la seule SEM patrimoniale de développement dans les Yvelines dont le Conseil départemental soit actionnaire en co-majorité avec une collectivité territoriale : Versailles Grand Parc.

Pour mémoire, l'objectif initial de la création de cette SEM sur le territoire de Versailles Grand Parc, à savoir la construction du MOBILAB visant à accueillir des activités de recherche dans le domaine de la filière de la mobilité innovante, a été atteint.

La composition du Conseil d'administration de la SEMPAT Satory Mobilité est de 12 membres dont 8 pour les collectivités territoriales.

→ A ce titre, Versailles Grand Parc a un siège d'administrateur dans cette structure. Il convient donc de désigner le représentant du Conseil communautaire en son sein.

○ **Le pôle de compétitivité Systematic Paris-Région :**

Au cœur de la révolution numérique, le pôle de compétitivité mondial Systematic Paris-Région concerne les télécommunications, l'automobile et les transports, la sécurité et la défense, les outils de conception et de développement de systèmes, le logiciel libre. Il a pour finalité de faire de l'Ile-de-France l'un des quelques territoires visibles au niveau mondial sur le thème de la conception, de la réalisation et de la maîtrise des systèmes complexes.

Le Pôle est à la fois une « usine à innovations technologiques » par le biais des projets de R&D (recherche et développement) et un cluster d'innovation ancré sur le territoire francilien. Il est devenu en huit ans l'écosystème de référence permettant de bâtir une filière d'excellence pour le Logiciel et le Numérique.

Association Loi 1901, Systematic est placé sous la présidence d'un industriel, assisté d'un Bureau Exécutif, d'une Assemblée générale, d'un Directoire, de groupes thématiques et d'un secrétariat permanent.

L'Association se compose de quatre collègues :

- le collège des Entreprises et des Fédérations d'acteurs ;
- le collège des Organismes publics de recherche et des Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche et des Fédérations ;
- le collège des Collectivités territoriales ;
- le collège des Investisseurs

→ Versailles Grand Parc est représentée au sein du pôle de compétitivité Systematic par un membre titulaire et un membre suppléant.

○ **Association CIBI - Le vivant et la ville :**

Créée en 2010, l'association Le vivant et la ville, association de loi 1901 labellisée « grappe d'entreprises » en 2011 par la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité territoriale (DATAR), a pour objet le soutien au développement des filières et secteurs d'activité en lien avec l'ingénierie écologique appliquée à l'urbain.

Afin d'élargir ses partenariats avec des filières professionnelles voisines et afin de mutualiser les coûts, l'association Le vivant et la ville a engagé des discussions avec l'association Conseil international biodiversité et immobilier (CIBI) dont le but principal est la promotion de la prise en compte de la biodiversité dans les projets immobiliers et tout au long de la vie de ces projets. Ces discussions ont abouti après plusieurs mois de rapprochement à une fusion des deux associations.

➔ Versailles Grand Parc est représentée au sein de l'association CIBI-Le Vivant et la Ville par un membre titulaire et un membre suppléant.

Il est procédé à la désignation des représentants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein des organismes présentés ci-dessus.

Les candidats sont appelés à se faire connaître.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à l'élection des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein des organismes extérieurs de développement économique suivants :

- 2) de désigner en tant que représentant de Versailles Grand Parc au sein du pôle de compétitivité Mov'eo :

Pascal THEVENOT

- 3) de désigner en tant que délégué titulaire et délégué suppléant de Versailles Grand Parc au sein du Conseil d'administration de l'ITE VEDECOM ;

Titulaire	Suppléant
François de MAZIERES	Philippe BENASSAYA

- 4) de désigner en tant que représentant de Versailles Grand Parc au sein du Centre de ressources mobilité et handicap (CEREMH) :

Pascal THEVENOT

- 5) de désigner en tant que représentant de Versailles Grand Parc au sein du Conseil d'administration de la Société d'économie mixte patrimoniale (SEMPAT) Satory Mobilité, avec faculté d'accepter toutes fonctions dans ce cadre et notamment à porter la candidature de Versailles Grand Parc à la présidence ou à la vice-présidence du Conseil d'administration :

François DE MAZIERES

- 6) de désigner en tant que représentant de Versailles Grand Parc au sein du pôle de compétitivité Systematic ;

Bruno-Olivier BAYLE

- 7) de désigner en tant que délégué titulaire et délégué suppléant de Versailles Grand Parc au sein de l'Association CIBI - Le vivant et la ville ;

Titulaire	Suppléant
François de MAZIERES	Caroline DOUCERAIN

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 70

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 74 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 71 voix , 2 voix contre (Monsieur Renaud ANZIEU, Monsieur Fabien BOUGLE.) , 1 abstention (Madame Anne-France SIMON.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.